

# L'accompagnement des propriétaires

Un programme d'amélioration de l'habitat privé a été lancé en octobre 2023 pour le territoire de Le Mans Métropole. Il permet d'accompagner gratuitement les propriétaires privés dans leurs projets de rénovation et/ou de mise en location.

Page modifiée le mardi 1 avril 2025 • Données Le Mans Métropole

## Missions



© Adobe Stock

Le programme d'amélioration de l'habitat privé vise à **accompagner les propriétaires** dans leurs projets de rénovation et/ou de mise en location.

Il apporte un **conseil expert** sur le projet, que ce soit pour les travaux ou le conventionnement du logement, par exemple. Il facilite la recherche et la constitution de **demandes de subvention** de l'Anah pour la réalisation des travaux.

## Objectifs

Le programme poursuit un ensemble d'objectifs.

- Encourager la rénovation énergétique et la lutte contre la précarité énergétique,
- lutter contre l'habitat indigne et très dégradé et traiter les situations d'infractions aux normes,
- renforcer l'offre locative sociale dans le parc privé,
- lutter contre la vacance,
- soutenir l'accession abordable à la propriété.

## Bénéficiaires



© Adobe Stock

Les projets doivent concerner des **résidences principales privées** construites depuis **plus de 15 ans**.

Les bénéficiaires du programme sont les suivants.

- Les propriétaires occupants aux revenus modestes et très modestes\*,
- les propriétaires bailleurs,
- les syndicats de copropriétés,
- les acquéreurs.

\* Les plafonds de ressources sont les suivants.

Nombre de personnes	Plafond pour ressources très modestes	Plafond pour ressources modestes
1	17173 €	22015 €
2	25115 €	32197 €
3	30206 €	38719 €
4	35285 €	45234 €
5	40338 €	51775 €
Par personne supplémentaire	+ 5094 €	+ 6525 €

## Avantages

Le programme d'amélioration de l'habitat privé déployé par Le Mans Métropole permet de bénéficier de deux avantages.

- 1.** Un accompagnement gratuit par un opérateur, missionné par la collectivité, pour mener à bien le projet.
- 2.** Des aides financières aux travaux de Le Mans Métropole, en complément des aides de l'Agence nationale de l'habitat, de la Région ou encore du Département.

## Conditions



© Adobe Stock

Des conditions de revenus des demandeurs et de nature des travaux s'appliquent.

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises Reconnue garante de l'environnement (RGE).

Les travaux ne doivent pas commencer avant le dépôt du dossier de demande de subventions.

## Subventions

Les subventions de l'Anah sont **versées à la fin des travaux**. Des avances sont toutefois possibles sous conditions.

Des **financements complémentaires** de Le Mans Métropole ou d'autres structures (Action Logement, caisses de retraite, MSA et Caf) peuvent être mobilisés.

## Contact

Si vous souhaitez des informations sur les subventions et l'accompagnement de Le Mans Métropole, **rapprochez-vous du Service Unique pour la rénovation énergétique** (Sure) au 02 55 44 10 10.